en vain, pour trouver un repos qu'elle ne rencontre jamais, et si l'Eglise dans sa mission divine, essaye de l'arrêter et de lui rendre la paix, elle se détourne d'elle, renégat, tout éperdue dans le doute qui l'obsède, la parole de Pilate : Qu'est-ce que la vérité? Et à ce cri qui s'élève de toutes parts, personne ne peut répondre, parce que la révolution, cette maîtresse d'erreur, est là, confondant les esprits, et troublant les intelligences jusqu'au point de détruire les notions les plus ordinaires du droit et de la justice. (*Applaudissements*).

Et, alors, faut-il s'étonner qu'à certains jours il s'élève au-dessus de cette mer de désordre de terribles orages, et que ces hommes trompés ne sachant plus même reconnaître le crime, apportent à la conquête d'un bien qu'ils croient légitime toute l'énergie de leur passion brutale? Voilà où mène la révolution, et c'est son effet logique et nécessaire.

Or, en face de cette redoutable puissance qui s'est emparée du monde tout entier, qui tantôt captive par un prestige séducteur, et tantôt domine par un despotisme écrasant, en face de cette puissance de la révolution, qu'y a-t-il qui puisse tenir tête et quelle est la force capable de résister? Je vous le demande, dans votre conscience, au nom des intérêts qui vous sont les plus chers, au nom du salut de la société à laquelle vous appartenez, dites-moi si vous apercevez quelque point d'appui qui vous paraisse solide, hors du catholicisme?

Ah! c'est que nous ne sommes pas seulement les serviteurs d'une Œuvre : nous sommes les soldats d'une idée! C'est que, dès le premier jour, cette idée était au fond de nos cœurs et s'en était emparée pour nous précipiter au combat, idée que, peut-être, nous n'aurons pas su définir mais qui, cependant, avait éclaté dans notre premier cri, qui nous accompagnait sur la colline de Belleville, et qui, depuis, ne nous a abandonnés ni un jour ni une heure, qui a rempli notre vie, jusqu'à n'y laisser place pour aucune autre pensée, et qui a illuminé notre route d'un éclat toujours nouveau : cette idée, c'est la contre-révolution faite au nom du Syllabus! (*Salve d'applaudissements.*)

C'est elle encore qui m'anime aujourd'hui, que jolis sur vos visages et au nom de laquelle je vous parle : c'est elle qu'il s'agit ici de proclamer définitivement et qui fait de notre Œuvre une arme providentielle dans la lutte engagée pour résoudre la question sociale! Car il y a une question qui divise la société moderne et la tient en suspens, une question de vie ou de mort à laquelle est attachée l'existence même de la nation et qui ne se peut trancher que par un combat décisif où il n'y a plus de place pour les compromis et les vains accommodements : vous n'en doutez pas, et vous voulez appeler par son nom ce redoutable problème.

Qu'est-ce donc que la question sociale? Est-ce le différend qui met en présence les partis politiques? Est-ce l'émeute sanglante qui soulève le peuple en révolte? Est-ce la grève sauvage qui arme l'ouvrier contre le patron? Est-ce le désordre économique qui trouble les conditions du travail? Est-ce le tumulte des revendications violentes qui s'élève des couches inférieures de la société? Tout cela est dans la question sociale, mais ce n'est pas là qu'elle est. Elle est plus haute, plus profonde et plus nettement tranchée. Ce qui se révèle au dehors par ces éclats sinistres, ce qui se manifeste au grand jour par ces grandes scènes de désordre, par ces agitations qui divisent les cœurs et qui creusent des abîmes, c'est la lutte entre le catholicisme et la révolution. Voilà où est la question sociale. (*Vifs applaudissements.*)

Et voilà aussi, Messieurs, pourquoi, par un privilège qui est leur titre d'honneur les catholiques sont les premiers debout, partout où il s'agit de combattre pour la défense de l'ordre social. (*Applaudissements*). Quand un pareil combat s'engage, il est superflu de leur demander quelle place ils choisiront : leur métier est d'être à l'avant-garde et de tenir leur drapeau sur la brèche : ils y étaient avant qu'on ne les y appelât ; ils restent, et quand on y vient, on est assuré de les rencontrer au premier rang, tenant déjà dans leurs mains l'étendard de la contre-révolution ! (*Salve d'applaudissements*).

Mais ce n'est pas assez d'être résolus à livrer bataille pour la conservation sociale ; ce n'est pas assez d'être les plus déterminés lutteurs contre les entreprises révolutionnaires : nous avons dans le monde une autre mission et d'autres devoirs à remplir. Non contents de résister et de nous défendre, nous devons conquérir ; et, prenant l'offensive, opposer à cette doctrine qui s'avance contre nous, non-seulement une digue, mais l'invasion de notre propre doctrine, et c'est à cette tâche que je viens vous appeler.

Ici, Messieurs, nous avons un rôle particulier parce que nous sommes parmi les catholiques et dans la société civile la seule force vraiment et solidement organisée. A ce titre, nous avons des devoirs que nous ne pouvons pas méconnaître : devoir d'action, de propagande et, en quelque sorte, de conquête. On nous dira peut-être que l'heure n'est pas propice pour la pointe hardie d'une avant-garde et qu'au lendemain de l'échec inattendu subi par la révolution, alors que l'espérance renaît dans les cœurs, il convient d'attendre les événements et de réserver notre action. Mais j'ai lu qu'un jour le général Bonaparte recevant les commissaires du roi de Sardaigne venus pour traiter de la paix, regardait attentivement l'heure qui s'avançait et disait aux négociateurs : Dans une heure, si vous n'avez pas signé, l'attaque recommencera; et comme on se récriait, lui disant qu'il n'avait rien à craindre : «Il pourra m'arriver, répondit-il, de perdre des batailles, mais il ne m'arrivera jamais de perdre des minutes par confiance ou par paresse. » Eh bien! Messieurs, nous aussi, nous pouvons perdre des batailles : mais nous n'avons pas de minutes à perdre, ni par confiance ni par paresse. (*Applaudissements.*) Et c'est pourquoi je viens vous dire : En avant!

Or, cette campagne que je vous propose, se résume dans un point principal, que, jusqu'ici emportés que nous étions par le travail pratique de la fondation de nos Cercles, nous avons trop négligé, je veux parler de l'enseignement doctrinal en ce qui touche les questions sociales. Ce n'est pas assez, en effet, de professer des principes, et de les proclamer comme notre règle de foi ; ces principes ont, dans la vie des sociétés, des applications déterminées qui doivent, en pénétrant les mœurs, se formuler un jour, et c'est notre espérance, par des lois et des institutions. C'est la conséquence nécessaire et comme la mise en pratique de la doctrine catholique qui règle, non-seulement les devoirs des individus, mais le devoir des états et les rapports des hommes avec les hommes. Cette doctrine, la connaissons-nous assez et, la connaissant, la propageons-nous assez activement? Je ne le crois pas ; et de là, un double travail à faire : le premier, sur nous-mêmes, que j'appellerai, si vous voulez, la formation des hommes. Il faut en effet, Messieurs, nous former nous-mêmes, et former avec nous ceux qui entrent dans nos rangs, et d'abord, cette jeune génération qui nous suit, attirée par l'ardeur de nos cœurs et par l'enthousiasme de nos âmes et retenue par la discipline et par la fermeté de notre organisation. Cette organisation est une force que Dieu nous a donnée, dont nous lui devons compte, et qui doit nous servir à préparer pour la patrie des serviteurs éprouvés. Il ne faut pas que la victoire sur laquelle nous comptons, que nous espérons comme une délivrance, et qui doit arracher notre pays au joug de la révolution, il ne faut pas que cette victoire nous trouve dépourvus et inférieurs à notre tâche ; il faut, au contraire, que nous sachions clairement où doivent aboutir les principes catholiques que nous professons, et que nous soyons prêts à en faire l'application : nous n'y parviendrons que par un travail assidu, entrepris à la lumière de la foi et sous la grâce de l'Eglise : mais, par là, nous y parviendrons sûrement et le pays verra bientôt avec espérance se lever de toutes parts une pépinière d'hommes, qui mettront à son service, avec l'infatigable dévouement puisé dans le sentiment de l'abnégation chrétienne, la fermeté du caractère qui vient de la netteté des principes et la droiture du jugement qui découle naturellement de la vraie doctrine.

(*A suivre*)

BULLETIN ECONOMIQUE

COMMERCE EXTÉRIEUR PENDANT LES CINQ MOIS DE 1877.

L'administration des douanes vient de réunir les documents statistiques sur le commerce de la France pendant les cinq premiers mois de l'année 1877.

Les importations se sont élevées, du 1er Janvier au 31 Mai 1877 à 1.505.201.000 fr., et les exportations à 1.386.619.000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

	1877	1876
IMPORTATIONS	—	—
Objets d'alimentation.	346.193.000	321.748.000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie.	881.674.000	923.430.000
Objets fabriqués.	199.748.000	210.290.000
Autres marchandises	78.186.000	68.588.000
Total	1.505.201.000	1.524.056.000
EXPORTATIONS :		
Objets fabriqués.	727.666.000	795.690.000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie.	592.840.000	623.357.000
Autres marchandises.	66.173.000	68.533.000
Total	1.386.619.000	1.497.580.000

Il résulte de ces tableaux une diminution pour les cinq premiers mois de 1877 par rapport à la période correspondante de 1876, de 19 millions sur les marchandises importées et de 101 millions sur celles destinées à l'exportation.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix.

Continuation de la session de mai

Séance du 15 juin 1877.

Présidence de M. A. Famechon, maire.

Etaient présents : MM. Ch. Daudet. Deleporte-Bayart, Allart Léon, Godefroy, adjoints ; Joseph Quint, Labbe-Copin, Louis Watine-Wattinne, Moïse Rogier, P. Flipo, Léon Fovean, Delcourt-Tiers, Paul Screpel, Amand Harinkouck, P. Parent, A. Tiers, P. Destombes, Hindré, François Ernoult, François Delétoile, V. Dumortier, Alex. Bulteau, L. Barbotin, J. Martel, Paulin Richard, François Seney, Alfred Motte.

Absents : MM. Achille Screpel, Ch. Junker, C. Descat, Screpel-Roussel, Ch. Pollet, E. Baas, Leclercq-Mulliez empêchés; A. Morel, indisposé.

Le Conseil: désigne MM. Quint, P. Parent, Delcourt-Tiers et L. Barbotin pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste préparatoire du jury.

Nomme MM. Quint, Delétoile, Harinkouck, Leclercq-Mulliez et Louis Watine-Wattinne, membres de la Commission spéciale chargée d'examiner les demandes fournies par les jeunes gens de la classe 1876, à l'effet d'être laissés dans leurs foyers comme soutiens de famille.

Homologue la police d'assurance contre l'incendie passé avec la Compagnie l'*Abeille* des bâtiments et du matériel du gymnase communal.

Autorise l'Administration municipale à se pourvoir devant le Conseil d'Etat, contre l'arrêté du Conseil de Préfecture du Nord, du 2 février 1877, qui a annulé la délibération du Conseil municipal, homologuant un rapport de la Commission des logements insalubres, demandant le pavage du sol de deux maisons, sises au lieu dit : Le Huchon, et appartenant à M. Briet.

Vote les crédits suivants : 1° 584 fr. 40 c. à inscrire au budget supplémentaire de 1877, pour payer 38 mètres 96 centimètres carrés de terrain cédés à la voie publique par M. Carlos Masurel; 2° 1,250 fr. pour placer des persiennes aux fenêtres du collége.

Ajourne la décision à prendre sur la proposition de construction de 6 salles d'asile jusqu'à la prochaine séance, et décide que le projet sera mis à la disposition des conseillers municipaux au secrétariat de la Mairie.

Renvoie à l'examen des Commissions des travaux et finances, la demande de création d'une voie de dégagement aux abords du chemin de grande communication, n° 9, près du canal.

A la Commission des finances :

1° La demande d'un crédit de 5,411 fr. 05 c. demandé par l'Administration des hospices, pour l'acquisition de divers objets mobiliers et d'habillement destinés au quartier des incurables.

2° Le vote d'un crédit de 790 b. 78 nécessaire pour payer le montant en principal, intérêts et frais de la condamnation prononcée contre la ville dans l'affaire Allart-Rousseau et Cie.

3° La demande du crédit nécessaire pour l'ameublement des six nouvelles écoles en construction et de l'école de la rue Saint-Ange.

4° La demande d'un crédit pour acquisition du matériel pour le gymnase.

A la Commission des travaux :

1° L'examen du projet de construction d'un asile protestant.

2° Une pétition des habitants du quartier de l'Epeule demandant le pavage et l'amélioration de l'église du Saint-Sépulcre.

Aux commissions des écoles et finances :

La demande d'amélioration à rapporter à l'école de la rue Decrême.

A la Commission des soutiens de famille :

La demande de sursis d'appel formée par le sieur Roger Jules, de la classe 1876.

Donne acte à l'administration d'une Commission relative aux travaux de voirie projetés dans la rue des fleurs.

M. Flipo propose la suppression de tous les droits d'octroi sur les viandes de cheval et abats, actuellement taxés au demi-droit. Renvoyé à l'examen de la Commission de prorogation des droits d'octroi.

M. Victor Dumortier dépose une pétition par laquelle MM. Screpel-Roussel, François Roussel et Hector Tiberghien, commissaires, sollicitent une subvention de 3,000 fr. pour l'organisation des courses à Roubaix en 1877.

Le Secrétaire, J. QUINT.

Le maréchal a reçu les délégués de l'industrie du Nord à une heure cette après-midi, dans un des salons de l'Elysée.

M. le préfet lui a exposé, en quelques mots, l'objet de la visite des délégués. M. Delesalle lui a fait connaître la situation de l'industrie cotonnière; M. Le Blan, celle de l'industrie linière. Le maréchal a répondu qu'il n'était pas au courant des détails de la question, mais qu'il savait que des négociations avaient été engagées; il a dit que divers intérêts étaient en cause, que si nos industries s'opposaient à la conclusion du traité, d'autres la réclamaient; qu'il fallait tenir compte de l'intérêt du consommateur.

M. Dubar lui a répondu que l'intérêt du consommateur, que les écrivains libre-échangistes faisaient sonner si haut, n'était pas tel qu'on se le figurait; que les droits sur le coton ne représentaient pas cinq centimes pour une chemise d'ouvrier; que dans un budget d'ouvrier de 1.800 fr. par an, par exemple, en estimant que le vêtement entrât au plus pour 100 fr. soit 10 fr. de droit de douane, en supposant qu'ils fussent de 10 0/0, le même ouvrier payait dix fois et vingt fois davantage comme droits et impôts de consommation! il a en outre démontré qu'aucune industrie ne gagnerait avec les projets actuels, pas même les producteurs de vin qu'on paraît vouloir protéger avant tout.

Le président de la République, en prenant congé de la députation, a déclaré qu'il saisirait le conseil des ministres de la question.

Les délégués ont exprimé à M. le préfet du Nord leurs remerciments pour le dévouement qu'il a témoigné en cette circonstance. M. le préfet a prouvé, à plusieurs reprises, en résumant les demandes des délégués, combien il savait s'assimiler vite une question importante.

—

Le *Journal officiel* d'hier, publie les nominations suivantes aux fonctions de juges de paix :

A Valenciennes (Sud), M. Vandermersch, en remplacement de M. Huon de Kermadec.

A Condé, M. Roland, en remplacement de M. Goubel.

A Campagne-lez-Hesdin, M. Pannier, en remplacement de M. Bastien.

A Fruges, M. Senlecq, en remplacement de M. Legrand.

A Hucqueliers, M. Thouret, en remplacement de M. Senlecq, nommé à Fruges.

A Guines, M. Massaroli, en remplacement de M. Hantôt.

—

M. Dupleix, directeur de la succursale de la Banque de France à Amiens, a été nommé directeur de la succursale de Valenciennes, en remplacement de M. Honoré, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

—

On annonce la mort de M. l'abbé Théophile Herbet, curé de la paroisse de Curgies, décédé le 12 juin, à l'âge de 62 ans.

—

Un cheval, attelé à une voiture à quatre roues et sans conducteur, descendait à fond de train, hier vers 10 heures et demi, la rue Neuve. C'était évidemment un cheval emporté et la voiture rasant le trottoir, des accidents ne pouvaient manquer de se produire.

L'agent Bottel, alors de service dans cette rue, se précipita à la tête du cheval qu'il parvint enfin à maîtriser, après avoir été traîné sur un parcours de 25 à 30 mètres. Félicitons ce courageux citoyen.

Cette voiture était celle du docteur Philippart. Pendant une visite que le docteur faisait, le cheval prit le mors aux dents, s'élança sur le Boulevard de Paris, dont il cassa net un arbre en jetant bas le cocher.

—

Un accident est arrivé au jeune Blieck, gamin de 6 ans, demeurant à Wervicq-Sud. Il voulait retirer de l'intérieur d'une voiture en marche un objet qu'il y avait placé, mais saisi par la roue, il fut renversé et la voiture lui passa sur la cuisse gauche qui fut fracturée.

Le jeune Blieck a été reconduit chez ses parents dans le plus déplorable état.

—

Dans un cabaret de Roncq, se trouvaient dimanche dernier, plusieurs individus, parmi lesquels on remarquait Henri D..., qui, échauffé par le genièvre, cherchait querelle. Dans ce sens il distribua quelques horions, mais fut immédiatement mis dehors, les vêtements en lambeaux.

Rentrant alors dans un autre cabaret, il rencontra son père qui lui fit des remontrances, mais dans son état de surexcitation, Henri accueillit mal les observations paternelles, et pour les intercepter prit l'auteur de ces jours au collet avec rage; sans l'intervention du cabaretier, le pauvre homme allait passer un quart d'heure très-désagréable. Alors Henri au paroxysme de la colère tomba sur le cabaretier et sur le fils de celui-ci, qui venait à son secours; ce n'est qu'avec peine qu'ils purent se débarrasser du drôle. Le père du batailleur s'était mis, du reste avec son fils, oubliant l'incartade filiale, prélude de la scène, et n'écoutant que son amour paternel. Enfin on est parvenu à les mettre à la porte et la police statuera.

—

M. Adolphe Vandenbulcke, élève architecte des Ecoles académiques de Lille et de l'Ecole des beaux-arts de Paris, dont le projet en façades (classé 2e) fut si remarqué au concours de la Faculté de médecine, vient d'être nommé architecte de la ville et de l'arrondissement d'Hazebrouck.

—

On connait le pensionnat St-Maur, il est situé en majeure partie sur le territoire de Marcq-en-Barœul, et à sa porte d'entrée sur celui de La Madeleine. Il s'agissait de déterminer, en vue des octrois, des actes de l'état-civil, etc., etc., sur laquelle des deux communes les Dames de St-Maur avaient leur domicile.

Hier matin, la première chambre du tribunal civil, sous la présidence de M. Le Roy, a rendu son jugement dans cet étrange procès.

Le tribunal a décidé que le domicile était déterminé par la porte d'entrée et non par la superficie plus ou moins grande que l'édifice occupait sur les terrains contigus de diverses communes. Il a donc donné gain de cause à La Madeleine, et enjoint au maire de Marcq de lui fournir expédition des actes d'état-civil que les Dames de Saint-Maur avaient passés à Marcq jusqu'à ce jour.

La commune de Marcq, paraît-il, appellera de ce jugement.

—

Le vieil artiste Tourtois, ancien comique aux Variétés et au Grand Théâtre de Lille a succombé cette après-midi à l'hôpital Saint-Sauveur d'un long accès d'épilepsie.

—

Dans la soirée d'hier, un enfant qui jouait sur le garde-corps du quai de la Basse-Deûle à Lille, est tombé dans le canal. — Un jeune homme de 15 ans, ayant vu sa chute, s'est précipité à son secours. — Il venait de saisir l'enfant, lorsque ces forces le trahissant il disparut avec lui.

Un courageux citoyen attiré par les cris des spectateurs de cette scène plongea à diverses reprises et parvint à les retirer tous deux. — Le jeune homme n'était qu'évanoui mais le malheureux enfant transporté chez M. Copon, maître maçon, n'a pu, malgré les soins qui lui ont été prodigués, être rappelé à la vie.

Voici quelques détails sur le malheur qui est arrivé lundi soir, à Maubeuge.

Deux personnes de la ville, M. Adolphe Mino, négociant et M. Ernest Beth, profitant des premières chaleurs, étaient allées se baigner dans la Sambre du côté d'Assevant, au lieu dit le *Pont-Rouge*. M. Beth, qui savait à peine nager, dit l'*Observateur*, descendit le premier dans la rivière, perdit pied aussitôt et se trouva en détresse ; M. Mino, très-bon nageur, s'élança pour le secourir, mais, saisi par son ami, ses mouvements furent paralysés et, après une courte lutte, tous deux disparurent sous l'eau. L'endroit étant peu fréquenté, personne n'a pu venir à leur aide en temps utile.

La ville toute entière a été plongée dans la consternation par ce lugubre événement. M. Mino était âgé de 36 ans, marié et père de deux enfants ; M. Beth n'avait que 29 ans, il était célibataire et vivait chez ses parents, propriétaires-rentiers. Leurs funérailles ont eu lieu simultanément. L'une des victimes ayant fait parti de la musique municipale et l'autre de l'Orphéon, les deux sociétés ont suivi le double convoi avec la plus grande partie de la population maubeugeoise.

—

Un incendie vient de détruire, au hameau de Sainte-Marguerite (près Comines) une maison appartenant au nommé Roger, journalier. La perte est de 1.400 francs.

Le feu a pu être circonscrit, grâce au dévoûment de la subdivision de sapeurs-pompiers de cette section, nouvellement organisée. Elle se compose de douze hommes seulement, commandés par M. Grimonpont. A défaut de la quantité il y a la qualité, ce qui est de beaucoup préférable. Le hameau de Sainte-Marguerite a reconnu, en cette occasion, quels services peuvent leur rendre leur compagnie des douzes braves, sous le commandant de M. Grimonpont, et elle félicite l'autorité municipale d'avoir pris cette excellente mesure.

Les pompiers de Comines sont accourus pour venir en aide à leurs camarades de Sainte-Marguerite, ainsi que les pompiers de Quesnoy-sur-Deûle, qui avaient fait trois kilomètres en vingt minutes.

—

Une journalière du Pas-de-Calais a été trouvée morte par suite d'une congestion cérébrale due à la chaleur dans un champ de Férin.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 juin. — Sophie Vanobost, rue de la Perche. — Gustave Rosse, rue du Pile, 120.— Blanche Huyghe, rue d'Alma, 232. — Maria Bohée, rue Vaucanson.— Florimond Dujardin, rue d'Hem. —Marie Liagre, rue du Pile. — Augustin Rogé, rue Delattre, 8. —Marguerite Bertrant, rue Pellart, 137. — Léon Debleecker, rue du Nouveau-Monde. — Philomène Bockstael, rue du Fontenoy.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 juin. — Floris Parent, 73 ans, propriétaire, rue de Mouveaux. — Adèle Dujardin, 32 ans, ménagère, rue de Lannoy. — Louise Lachaert, 4 mois, rue des Longues-Haies, 62. — Sophie Huyghe, 3 ans, rue de la Planche trouée.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 juin. — Céline Jocmeyer, au Blanc-Seau,

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 juin. — Victorine Saytsers, 3 ans 11 mois, rue de la Haute-Voie. Cécile Desneulin, 20 jours à la Croix-Rouge. — Apoline Destombes, 33 ans, veuve de Alphonse Cattoire, à l'Hôtel-Dieu.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 18 juin 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse-Cyriaque HAZEBROUCQ, décédé à Roubaix, le 17 juin 1876, à l'âge de 24 ans.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église de Wattrelos, le mardi 19 juin 1877, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Agathon-Joseph WATTEAU, veuf de Dame Adelaïde MAZURE, décédé à Wattrelos, le 7 mars 1875, à l'âge de 85 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 19 juin 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Zénobie CATEAUX, veuve de Monsieur Pierre STURBAUT, décédée à Roubaix, le 22 mai 1877, dans sa 73e année. — La Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs, fera célébrer un **obit** le même jour, à 7 heures, en l'église Notre-Dame. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 18 juin 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de Monsieur Auguste WANIN, décédé le 9 juin 1875, à l'âge de 75 ans, et de Dame Albertine DELESCLUSE, son épouse, décédée le 22 juin 1872, à l'âge de 73 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 19 juin 1877, à 10 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Henri-Joseph GADENNE, époux de Dame Adèle WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1er mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zélie TIERS, décédé à Roubaix, le 25 mars 1850, à l'âge de 36 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 18 juin, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Hortense CHOMBART, épouse de Monsieur Louis TOULEMONDE, décédée à Roubaix, le 7 juin 1873, à l'âge de 41 ans.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.)

KERMESSES *de l'arrondissement de Lille* du 17 juin. — Boadues, Ennetières-en-Weppes, Lambersart, Sacré-Cœur (Lille), Wattrelos, Wavrin.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. (*Dépêche de l'Observatoire de Paris*). *Paris*, 16 juin, 1 heure soir. — Hauteur du baromètre : Brest Rochefort, Toulon, 760; Le Hâvre, Belfort, 765; Dunkerque, 766. Toujours même situation. Continuation du beau temps.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité du journal.

Monsieur le Rédacteur,

Pendant une de mes promenades au bord du canal, j'ai fait quelques remarques que je crois d'utilité publique, et que je vous communique comme telles.

Il n'y a pas, en ville, d'endroits agréables pour se promener, mais la rive du canal, dans sa partie nouvelle, depuis le Blanc Seau jusqu'au pont de Tourcoing, offre un but de promenade des plus riants; le chemin de hallage est très commode au marcher; les petits arbres plantés sur le bord, commencent à prendre des feuilles, et la fraîcheur de l'eau, rend ce lieu favorable aux promenades des soirées d'été, seulement il manque aux promeneurs, des bancs pour se reposer un instant de leur marche. L'agrément serait parfait, si on avait la bonne idée d'établir des bancs de pierre, de distance en distance, comme sur une promenade, et les rives de notre rivière artificielle, qui se couvrent de verdure, se couvriraient aussi de promeneurs, avides de respirer les fraîcheurs qui montent de l'eau, après une chaude journée de soleil.

Il y a aussi, Monsieur le Rédacteur, un point de moralité publique dont je veux vous entretenir, et auquel la police municipale des deux villes devrait bien veiller. C'est à l'égard des personnes qui sans scrupule se baignent sans rien qui remplace même la feuille de vigne traditionnelle. Cet état de choses intolérable nuit aussi à la promenade. Je crois que des mesures seraient bonnes à prendre pour réprimer ces baignades trop primitives, tout en assignant encore une place aux baigneurs, et en activant la création d'une école de natation.

Je me suis permis de faire ces remarques et de vous les envoyer, les croyant utiles et dignes d'être prises en considération.

Les villes de Roubaix et de Tourcoing étant intéressées dans la question, j'adresse ma lettre aux journaux des deux villes.

Agréez, etc.

Un promeneur.

Faits Divers

— Le *Journal de la Nièvre* signale divers accidents occasionnés sur plusieurs points du département par l'orage de vendredi dernier.

A Fâchin, à Sainte-Péreuse et à Dommartin, la grêle est tombée en abondance. Les vignes, les seigles et les jardins ont éprouvé des dommages assez considérables. Au village des Quarts, commune de Bona, la foudre est tombée sur la maison du sieur Sourd et y a mis le feu. L'incendie gagnait déjà les maisons voisines quand les habitants du village sont parvenus à l'éteindre. Un autre incendie également occasionné par la foudre a eu lieu à Alluy; un bâtiment composé d'une grange et de deux écuries a été la proie des flammes. Le sieur Jean Boué, propriétaire de ces immeubles, réveillé par le tonnerre, a eu beaucoup de peine à faire sortir huit bêtes à cornes qui se trouvaient dans une des écuries.

Au village de Bonnin, près Monsauche, la femme Laponsière voulut, pendant l'orage, allumer une chandelle. Au même instant, le tonnerre tomba par le conduit de la cheminée et lui fit à la tête une légère blessure. Epouvantée, elle sortit, suivie de son mari, et vit le feu qui se communiquait à la toiture de leur maison.

L'accident le plus grave a eu lieu au hameau du Port-de-l'Homme, commune de Corancy. A la suite d'un violent coup de tonnerre, plusieurs personnes s'aperçurent que la maison du sieur Martin, journalier, était tout en feu. On s'y précipita pour porter secours à ses habitants, et pendant que le sieur Louis Sauterau se saisissait d'un enfant de cinq ans couché dans son berceau et l'emportait dehors, on trouva étendu, la face contre terre, le corps inanimé du journalier. Il avait été foudroyé.

La maison a été brûlée.

— On signale quelques nouveaux cas d'épidémie sur les bestiaux. Notamment dans le Tarn-et-Garonne où une péripneumonie contagieuse s'est déclarée parmi les sujets de la race bovine.

Les mesures les plus rigoureuses sont prises pour arrêter l'expansion du mal et pour faire abattre sans retard les animaux contaminés.

Hier 15, a eu lieu à Marseille le premier tirage de l'emprunt de cette ville de 1877, Le numéro 140,603 a gagné 100,000 francs. Les numéros 243,299, 75,649, 212,838, 227,297, ont gagné chacun 10,000.

— Le *Phare de la Loire* nous apprend que les treize wagons tombés dans l'Erdre et dont huit sont complétement brisés, sont des wagonnets chargés de ballast. Les ouvriers qui auraient pu être blessés ont évité le danger. Il n'y a qu'une perte matérielle de 25.000 fr. environ.

— ASSOCIATION POUR L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS. — L'association libre pour l'amélioration et le développement des moyens de transports, a tenu, le 13 juin, à Paris, sous la présidence de M. Feray, d'Essonnes, sénateur, sa réunion générale annuelle.

M. Lebaudy a ouvert la séance par un rapide historique des travaux de l'association.

M. Feray s'est élevé contre la tarification des grandes compagnies, contre l'impôt sur la petite vitesse.

M. Savary a annoncé la publication prochaine par l'association d'une carte où seraient indiqués tous les chemins de fer complémentaires réclamés par les populations.

M. Clapier a parlé de la nécessité où se trouve le pays de faire racheter par l'Etat les grandes voies ferrées qui constituent notre principal réseau. — Après lui, M. Gustave Hubbard a exposé la façon dont pourrait se réaliser cette mesure de rachat.

NOUVELLES DU MATIN

Paris, 15 juin, 11 h. 40 s.

Les bureaux des gauches se sont réunis, ce soir, dans la salle Nadar. Ils ont décidé de tenir leur délibération secrète et de ne pas publier le procès-verbal de la séance.

Nouvelles du soir

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décret portant nominations dans le corps d'état-major.

Décret portant promotions dans l'arme de l'artillerie.

Décret portant nominations dans l'arme de la cavalerie.

Décret nommant des sous préfets, un secrétaire général et un conseiller de préfecture.

Décret nommant un receveur des finances.

Décret nommant des directeurs de succursales de la banque de France.

—

« Il est absolument certain, dit l'*Événement*, que M. Bérenger, cédant aux conseils de ses amis politiques, a renoncé à soutenir l'interpellation qu'il ne lui a pas été permis de développer le 16 mai, interpellation qui avait pour objet de demander des explications au nouveau gouvernement sur les causes qui ont amené le renversement du cabinet que présidait M. Jules Simon.

» Il est également certain que M. Jules Simon, qui avait demandé dans cette séance la parole pour un fait personnel, pendant que M. le duc de Broglie donnait au Sénat lecture du message et du